

# Rapport budget 2023 - compte de résultats

A l'instar du budget 2022, le budget 2023 a été établi selon les normes MCH2. Nous avons tenu compte de toutes les informations reçues au 14 octobre 2022. Le Conseil communal l'a adopté le 24 octobre 2022 et il a été présenté à la Commission financière le 8 novembre 2022.

Nous avons le plaisir de vous le détailler par dicastère, les principales différences par rapport au budget 2022 vous sont expliquées ci-après :

		Budget 2023		Budget 2022		+/-budget 2023-2021	+/- budget 2023-2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>1 210 592.75</b>	<b>262 648.25</b>	<b>1 191 542.25</b>	<b>269 300.00</b>	<b>19 050.50</b>	<b>-6 651.75</b>
01	Législatif et exécutif	241 280.00	45 200.00	236 492.20	70 500.00	4 787.80	-25 300.00
02	Services généraux	969 312.75	217 448.25	955 050.05	198 800.00	14 262.70	18 648.25

01. Les charges se stabilisent et les produits diminuent à la suite de la répartition des jetons des conseillers communaux dans les divers dicastères. Cette répartition est estimée selon les comptes 2021.
02. La masse salariale et les cotisations sociales ont été adaptées selon la charge de travail actuelle et selon l'indice des prix à la consommation (IPC). Nous avons prévu l'achat d'un logiciel pour la gestion des chiens et un abonnement pour le logiciel du contrôle interne. La mise en place de la digitalisation (DIGI-FR) en collaboration avec l'ACF et le canton permettra aux citoyens de commander une multitude de documents numériquement. Ces trois objets représentent une nouvelle charge de CHF 14'500.00

		Budget 2023		Budget 2022		+/-budget 2023-2022	+/- budget 2023-2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>468 796.05</b>	<b>175 110.00</b>	<b>355 704.40</b>	<b>153 850.00</b>	<b>113 091.65</b>	<b>21 260.00</b>
14	Questions juridiques	226 582.50	26 660.00	177 850.00	27 200.00	48 732.50	-540.00
15	Service du feu	207 750.00	143 100.00	153 638.60	121 500.00	54 111.40	21 600.00
16	Défense	34 463.55	5 350.00	24 215.80	5 150.00	10 247.75	200.00

14. L'Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG) change de nom et deviendra au 01.01.2023 l'Association Glâne Région (AGR). Elle reprendra toutes les activités de la partie Glâne qui étaient liées à la Région Glâne Veveyse (RGV) qui sera dissoute au 31.12.2022.
15. Dès le 01.01.2023, la commune d'Ursy sera liée à l'Association Secours Sud Fribourgeois et le montant par habitant s'élèvera à CHF 16.00/habitant en y ajoutant le versement de la totalité des taxes non pompier perçues.

		Budget 2023		Budget 2022		+/-budget 2023-2022	+/- budget 2023-2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>5 493 949.77</b>	<b>547 914.00</b>	<b>5 171 623.10</b>	<b>462 615.65</b>	<b>322 326.67</b>	<b>85 298.35</b>
21	Scolarité obligatoire	4 994 050.72	547 914.00	4 681 346.25	462 615.65	312 704.47	85 298.35
22	Ecoles spécialisées	467 899.05		459 276.85		8 622.20	
23	Formation professionnelle initiale	32 000.00		31 000.00		1 000.00	

21. Les principales différences proviennent des dépenses cantonales et régionales pour le primaire I et II, la contribution au Service de logopédie, psychologie et psychomotricité, le Cycle d'orientation de la Glâne. Nous devons installer un Firewall pour les écoles et une maintenance annuelle des PC est prévue. L'installation de la caméra pour sécuriser le périmètre scolaire n'a pas été réalisée en 2022 et sera effectuée en 2023. Du côté de l'accueil extrascolaire toujours plus de familles font appel à ce service et nous devons probablement engager une auxiliaire supplémentaire à 15 % courant 2023. Un montant sera à disposition du Conseil des parents pour l'organisation d'une activité. L'augmentation des élèves a aussi une conséquence sur les transports scolaires, un 6<sup>ème</sup> bus dès la rentrée scolaire 2022/2023 qui n'avait pas été prévu au budget 2022. Le tout représente une augmentation des charges nettes de CHF 237'000.00
22. Charges liées cantonales.

		Budget 2023		Budget 2022		+/-budget 2023-2022	+/- budget 2023-2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>660 730.55</b>	<b>97 800.00</b>	<b>623 189.80</b>	<b>116 450.00</b>	<b>37 540.75</b>	<b>-18 650.00</b>
31	Héritage culturel	7 350.00	500.00	5 120.00	500.00	2 230.00	
32	Culture, autres	45 563.55		14 801.75		30 761.80	
34	SPORT ET LOISIRS	607 817.00	97 300.00	603 268.05	115 950.00	4 548.95	-18 650.00

32. Selon le budget 2023 du Cycle d'orientation, la subvention culturelle et les charges financières du Bicubic augmentent de CHF 27'800.
34. La diminution des revenus est liée aux imputations internes réparties selon les comptes 2021.

		Budget 2023		Budget 2022		+/-budget 2023-2022	+/- budget 2023-2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>4</b>	<b>SANTE</b>	<b>1 748 615.95</b>	<b>26 600.00</b>	<b>1 603 541.50</b>	<b>28 200.00</b>	<b>145 074.45</b>	<b>-1 600.00</b>
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	1 115 309.45		1 029 334.10		85 975.35	
42	Soins ambulatoires	598 456.50		537 707.40		60 749.10	
43	Prévention	34 850.00	26 600.00	36 500.00	28 200.00	-1 650.00	-1 600.00

41. + CHF 86'000 de charges liées conformément aux informations reçues du canton et du Réseau Santé de la Glâne.
42. + CHF 60'700 de charges liées aux soins à domicile et à l'aide familiale via le Réseau santé de la Glâne.

		Budget 2023		Budget 2022		+/- budget 2023-2022	+/- budget 2023-2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>5</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>1 699 412.80</b>	<b>68 800.00</b>	<b>1 681 202.65</b>	<b>64 400.00</b>	<b>18 210.15</b>	<b>4 400.00</b>
52	Invalidité	939 997.25		913 393.15		26 604.10	
53	Vieillesse et survivants		2 700.00		2 700.00		
54	Famille et jeunesse	344 983.10	61 100.00	316 454.55	61 700.00	28 528.55	-600.00
55	Chômage	57 664.00		56 083.00		1 581.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	356 768.45	5 000.00	395 271.95		-38 503.50	5 000.00

52. Augmentation de la charge liée cantonale.
54. L'augmentation est liée à l'Association à Buts multiples de la Glâne (ABMG), concernant la Petite Enfance. L'ouverture d'une nouvelle crèche à Berlens et la capacité économique des parents qui a baissé en 2022 se répercutent sur l'augmentation des subventions communales.
57. Diminution liée à l'aide matérielle et repas à domicile, charge liée au Service social régional.

		Budget 2023		Budget 2022		+/-budget 2023- 2022	+/- budget 2023 - 2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>1 066 916.00</b>	<b>238 900.00</b>	<b>989 010.40</b>	<b>270 170.00</b>	<b>77 905.60</b>	<b>-31 270.00</b>
61	Circulation routière	827 114.00	215 900.00	763 061.40	247 170.00	64 052.60	-31 270.00
62	Transports publics	239 802.00	23 000.00	225 949.00	23 000.00	13 853.00	

61. Augmentation des charges due à l'achat d'un véhicule pour l'exploitation, le déneigement qui sera assuré par un tiers sur appel, la création d'un passage piétons vers la Landi à Vauderens. Augmentation des amortissements planifiés à la suite de la consolidation du crédit d'engagement pour les routes AF étape 2. Diminution des produits en lien avec la dissolution de la réserve personnel en 2022.
62. Charges liées cantonales.

		Budget 2023		Budget 2022		+/-budget 2023-2022	+/- budget 2023-2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>1 890 995.00</b>	<b>1 758 548.00</b>	<b>1 501 138.40</b>	<b>1 338 898.20</b>	<b>389 856.60</b>	<b>419 649.80</b>
71	Approvisionnement en eau	627 938.00	627 938.00	501 340.00	501 340.00	126 598.00	126 598.00
72	Traitement des eaux usées	756 660.00	756 660.00	513 558.20	513 558.20	243 101.80	243 101.80
73	Gestions des déchets	347 350.00	347 350.00	322 100.00	299 400.00	25 250.00	47 950.00
74	Aménagements	8 800.00		12 000.00		-3 200.00	
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	2 100.00		1 400.00		700.00	
77	Protection de l'environnement, autres	50 700.00	26 600.00	48 190.20	24 600.00	2 509.80	2 000.00
79	Aménagement du territoire	97 447.00		102 550.00		-5 103.00	

71. L'augmentation des charges provient de l'attribution au financement spécial maintien des infrastructures, et celle des produits au prélèvement au financement spécial maintien des infrastructures pour les intérêts et les amortissements. Pour clore, le prélèvement au financement spécial équilibre du compte permet un autofinancement à 100 %.

72. L'augmentation des charges est due à notre participation à l'Association régionale pour l'Evacuation et le traitement des eaux à Ecublens (VOG) et celle de Vuarmarens-Montet-Chavannes-sur-Moudon (EVMC), couvrant les frais de fonctionnement et charges d'amortissements. L'imputation interne des intérêts a été adaptée selon les investissements 2022 et 2023. Pour équilibrer le chapitre, un prélèvement au financement spécial équilibre du compte est requis.

73. le Conseil communal a décidé de changer les stations de pesage suivantes :

- Pour les déchets urbains, celles situées à la Rue de l'Eglise et à la déchetterie.
- Pour les objets encombrants, celle située à la déchetterie.

Ces machines sont vieillissantes et génèrent des réparations importantes. Nous avons choisi le modèle de location de ces machines où les frais de réparations et de maintenance sont inclus. L'augmentation des produits est due au prélèvement au financement spécial équilibre du compte.

		Budget 2023		Budget 2022		+/-budget 2023-2022	+/- budget 2023-2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>39 822.70</b>		<b>51 890.15</b>		<b>-12 067.45</b>	
81	Agriculture			500.00			
82	Sylviculture	15 150.00	-	14 350.00		800.00	-
84	Tourisme	24 672.70		25 319.80		-647.10	
85	Industrie, artisanat et commerce			11 720.35		-11 720.35	

85. Suite à la dissolution de l'Association Région Glâne Veveyse (RGV), les frais liés sont intégrés dans l'AGR nouvelle ABMG (chap. 14 et 54).

		Budget 2023		Budget 2022		+/-budget 2023-2022	+/- budget 2023-2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>220 790.00</b>	<b>10 792 816.40</b>	<b>193 000.00</b>	<b>10 300 638.45</b>	<b>27 790.00</b>	<b>492 177.95</b>
91	Impôts		8 564 112.89		8 046 138.20		517 974.69
93	Péréquation financière intercommunale		861 323.00		932 012.00		-70 689.00
95	Parts aux recettes, autres		243 622.26		232 700.00		10 922.26
96	Administration de la fortune et de la dette	220 790.00	210 320.00	193 000.00	176 950.00	27 790.00	33 370.00
97	Redistributions		900.00		300.00		600.00
<b>99</b>	<b>Postes non ventilables</b>		<b>912 538.25</b>		<b>912 538.25</b>		

91. Les recettes fiscales ont été estimées selon les informations reçues par le Service cantonal de contributions et adaptées selon les données connues à ce jour.
93. La péréquation est calculée par le canton. Le montant est une recette liée.
96. L'augmentation des charges est liée aux investissements prévus en 2023 et ceux non réalisés en 2022 ainsi que la diminution des charges concernant les bâtiments du patrimoine financier. L'augmentation des recettes est due à l'imputation interne des intérêts sur les chapitres environnementaux.

<b>Budget 2023 - Résultats du compte général</b>			
		<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2022</b>
	<b>Charges d'exploitation</b>		
30	Charges de personnel	1 650 685.00	1 623 598.25
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 948 099.00	1 744 397.40
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 391 072.75	1 370 830.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	158 103.00	34 325.60
36	Charges de transfert	8 833 701.82	8 060 191.40
39	Subventions à redistribuer	308 020.00	344 800.00
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>14 289 681.57</b>	<b>13 178 142.65</b>
	<b>Revenus d'exploitation</b>		
40	Revenus fiscaux	8 562 668.89	7 981 291.20
41	Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00
42	Taxes	1 860 797.35	1 716 494.00
43	Revenus divers	66 174.00	68 524.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	355 168.65	28 058.20
46	Revenus de transfert	1 657 841.26	1 667 716.65
49	Subventions à redistribuer	308 020.00	344 800.00
	<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>12 810 670.15</b>	<b>11 806 884.05</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 479 011.42</b>	<b>-1 371 258.60</b>
34	Charges financières	210 940.00	183 700.00
44	Revenus financiers	233 500.00	242 900.00
	<b>RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS</b>	<b>22 560.00</b>	<b>59 200.00</b>
	<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>-1 456 451.42</b>	<b>-1 312 058.60</b>
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00
48	Revenus extraordinaires	924 966.50	954 738.25
	<b>RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>924 966.50</b>	<b>954 738.25</b>
	<b>RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>-531 484.92</b>	<b>-357 320.35</b>

Le résultat opérationnel présente une perte de CHF 1'456'451.42 avant prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 912'538.25 et à celle réservée au personnel (heures supplémentaires service technique). Il n'engendrera aucun problème de trésorerie car si nous tenons compte des amortissements qui représentent un montant de CHF 1'184'155.75, la différence de CHF 272'295.67 sera compensée par l'encaissement des impôts irréguliers qui sont budgétisés prudemment à 50 % selon les recommandations du Service Cantonal des Contributions.

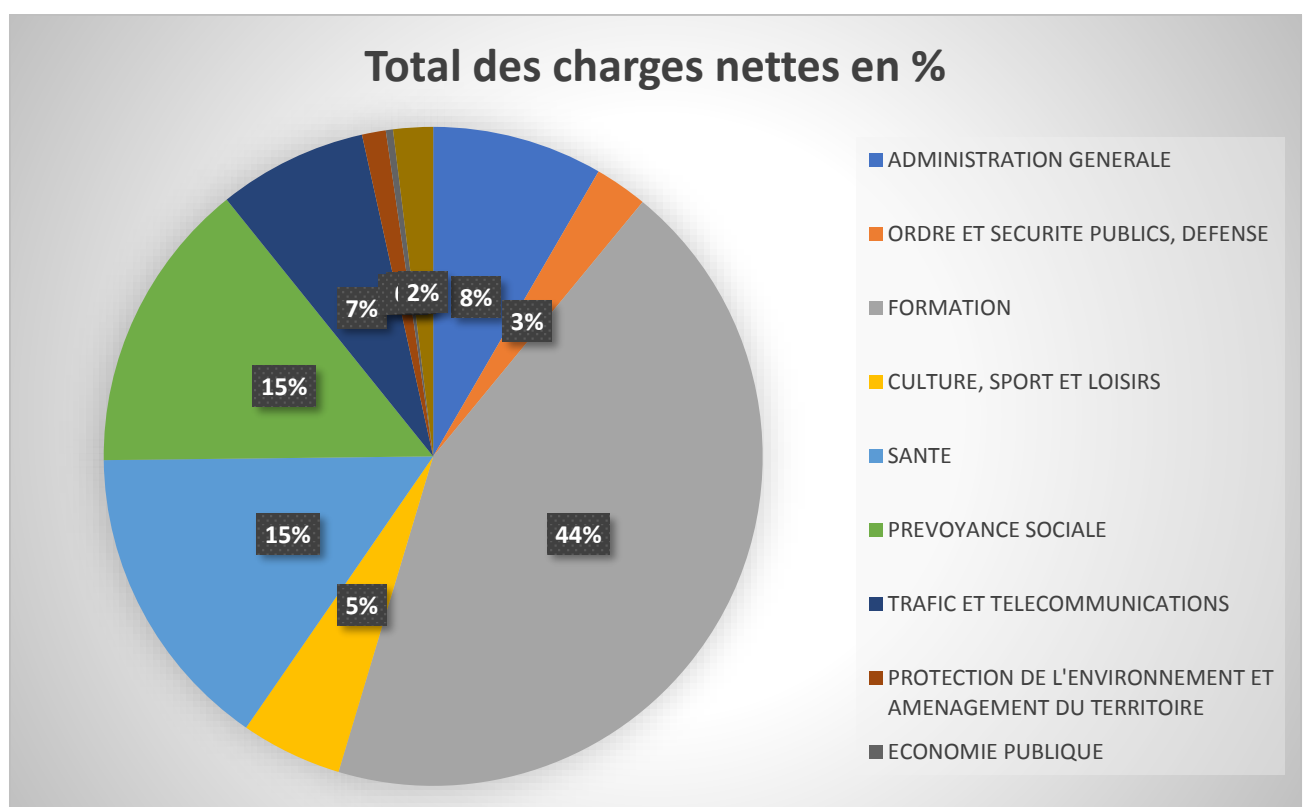
Le nouveau modèle comptable MCH2 demande d'anticiper les charges et revenus, ce qui a pour conséquence qu'en terme budgétaire, les charges sont évaluées de manière réaliste et les revenus avec prudence.

Il faut toutefois tenir compte de l'augmentation importante des charges régionales à hauteur de CHF 600'000.00, conséquemment aux constructions et/ou rénovations du Cycle d'orientation de la Glâne, des homes régionaux et les charges liées de fonctionnement (intérêts, amortissements).

Du côté cantonal, l'augmentation des charges est modérée par rapport au budget 2022 et représentent + CHF 170'000.00.

Les planifications financières montraient que les années 2023 et suivantes seraient difficiles. En cause, notamment l'augmentation des taux d'intérêts qui vont peser sur les charges financières des investissements régionaux actuels.

Mais nous sommes malgré tout confiant, comme lors du bouclage des comptes 2021, que les comptes 2022 et 2023 trouveront l'équilibre avant prélèvement à la réserve de réévaluation.



## Charges nettes 2023/2022

